



Revue Intelligence Stratégique  
Journal des publications scientifiques

Volume 4, numéro 8

Janvier-Mars 2021

p-ISSN : 3006-547X ; e-ISSN : 3006-5488

<https://doi.org/10.62912/>

---

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO AU CŒUR DE LA DIPLOMATIE  
ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE : PERSPECTIVES D'UNE NOUVELLE  
GÉOPOLITIQUE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

---

**Christian NKUPAR MAMVE**

Assistant de premier mandat à l'Université Pédagogique Nationale et Chercheur Associé à l'Institut de Recherche en Géopolitique et d'Etudes Stratégiques (IRGES)/Kinshasa-RDC et Membre de la Coalition Nationale contre l'Exploitation illégale du Bois (CNCEIB)

[christiankumar01@gmail.com](mailto:christiankumar01@gmail.com)

**RESUME**

*Dans cet article, il est démontré que l'écosystème de la RDC est un atout majeur dans l'équilibre climatique, celle-ci est au cœur des Relations internationales environnementales. D'où la nécessité pour ce pays de mettre en place une diplomatie environnementale assez forte pour qu'elle trouve une place d'honneur dans le concert des nations. Cette étude admet que du point de vue des Relations Internationales, un Etat qui possède plus des ressources naturelles fait objet de convoitise, et cette concupiscence engendre des conflits voire même des guerres. Il est donc important de miser sur une bonne diplomatie environnementale qui consisterait à anticiper les conflits futurs afin que les ressources naturelles soient exploitées de manière équitable et raisonnable.*

**Mots-clés :** relations internationales environnementales, géopolitique environnementale, RDC.

**SUMMARY**

*This paper shows that the ecosystem of the DRC is an important asset in climate balance, which is at the heart of international environmental relations. This is why this country must put in place a strong environmental diplomacy so that it finds a place of honor in the concert of nations. This study admits that in International Relations, a State which has more natural resources is too often coveted, and this desire leads to conflicts and*

*sometimes wars. It is important to bet on good environmental diplomacy that will apply to anticipate future conflicts so that natural resources are exploited in a fair and reasonable manner.*

**Keywords :** *international environmental relations, environmental geopolitics, DRC.*

## INTRODUCTION

Protéger l'environnement, c'est préserver la survie et l'avenir de l'humanité. En effet, l'environnement est la source de nourriture et d'eau potable pour l'humanité. L'air est la source d'oxygène qui permet la survie (climat) et la biodiversité est un réservoir potentiel des produits médicinaux. Cela implique un œil très regardant des autorités tant nationales qu'internationales de pouvoir mettre la biodiversité dans un régime de protection très particulière.

Préserver l'environnement n'est pas seulement une question de la politique nationale, mais c'est une question très cruciale de survie de l'humanité.

En 1960, l'ONU organisait à Stockholm (Suède) le premier sommet sur l'environnement, et le choc pétrolier qui surviendrait l'année d'après sonnerait comme une affirmation empirique de l'inquiétude montante face à l'état des ressources de la planète.

Trente-sept ans plus tard, en 2009, une autre équipe de chercheurs, emmenée cette fois par Johan Rockström du Stockholm Résilience Center, et Will Steffen, de l'université nationale australienne, identifiait neuf limites planétaires à ne pas franchir sous peine de perturber gravement et durablement les équilibres fondamentaux de la planète. Ces neuf limites touchaient au climat, à la biodiversité, aux cycles de l'azote et du phosphore, la déforestation, à l'eau douce, à la couche d'ozone, à l'acidification des océans, à la pollution chimique et aux aérosols atmosphériques (concentration de particules fines).<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> GEMENNE Fr. et RANKOVIC A., *Atlas de l'anthropocène*, Atelier de Cartographie de Science Pô, Paris, 2019, pp. 10-11.

En 2015, une dixième limite fut ajoutée, concernant cette fois la diffusion d'entités nouvelles dans l'environnement, comme les molécules de synthèse et les nanoparticules.

Actuellement, trois limites sont considérées comme déjà franchies : celles qui tiennent au climat, à la biodiversité, aux cycles de l'azote et du phosphore. Si ces limites sont atteintes, c'est aux impacts des activités humaines qu'elles doivent. Ce franchissement signale la rupture d'un équilibre fondamental entre la planète et les hommes et les femmes qui habitent. Et cette rupture porte un nom : l'Anthropocène.

Ces limites franchies mettent en bonne posture les richesses environnementales de la République Démocratique du Congo, de par sa taille et son immense forêt du bassin du Congo qui permet la survie de la planète.

On verra dans cet article, comment la RDC est au cœur des relations internationales environnementales et son apport dans l'équilibre climatique mondial.

## **I. POSITIONNEMENT GEOSTRATEGIQUE DE LA RDC DANS L'EQUILIBRE CLIMATIQUE**

L'environnement est un domaine très important dans le monde, mais un secteur négligé en RD Congo. Le budget qu'on alloue pour ce secteur, est minime par rapport à la grandeur de ce pays.

La RD Congo est le deuxième pays du monde qui détient une très grande masse forestière grâce au bassin du Congo, deuxième après la forêt amazonienne au Brésil.<sup>2</sup> Ce dernier a subi beaucoup de chocs car elle est exploitée chaque année. Il revient, tout de même, de relever que la forêt équatoriale n'a pas subi de choc plus que la forêt amazonienne.

En effet, les forêts jouent un rôle capital dans le monde. Une bonne gestion de celle-ci permettra une stabilisation climatique dans le monde. A partir de 1970, le monde a commencé à connaître un phénomène nouveau dans leur vie quotidienne, le phénomène, c'est le « changement climatique ».

---

<sup>2</sup> En termes de forêt équatoriale résiduelle mais 6<sup>ème</sup> au monde par son étendu forestier.

Les Etats ont pris une décision d'agir rapidement pour réduire le taux d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

L'organisation des Nations-Unies qui était à la charge de tout, en 1994, il y eut une première conférence sur le climat à Rio de Janeiro (Brésil) dénommé « Convention cadre des Nations Unies sur le Changement climatique » (CCNUCC en sigle).

Au cours de cette réunion, les Etats se sont fixés comme objectif de réduire leurs taux d'émission de gaz à effet de Serre. A cet effet, chaque Etat a reçu un quota pour ne pas franchir de limite, par exemple : les USA ne peuvent pas aller au-delà de 100.000 tonnes de CO<sub>2</sub> qui s'échappent dans l'atmosphère. Trois ans après rien n'a été fait par les parties contractantes. Ils se sont encore fixé un rendez-vous à Kyoto (Japon) pour définir des nouvelles directives. Les Etats se sont accordés de mettre en place un « marché carbone », pour effectuer les échanges de quota entre les parties.

Les Etats industrialisés qui n'arrivaient pas à réduire correctement leurs taux d'émission ont le droit d'acheter le quota auprès des Etats qui polluent moins l'atmosphère. Pour être éligible dans ce marché, il faut se souscrire à un programme qui est le « REDD » (réduction d'émission dû à la déforestation et à la dégradation de forêts).

Grâce à son immense couverture forestière, la RD Congo est première bénéficiaire du crédit carbone, mais pour toucher ce fonds, il faut arriver à faire des efforts pour réduire son taux de déforestation. Est-ce que pour réduire le taux de déforestation, la RDC est obligé de n'investir que dans le secteur forestier ? Comment la RD Congo peut mettre en place une politique écologique et participer efficacement à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique ?

Pour lutter contre le réchauffement climatique, ce pays n'est pas obligé de n'investir que dans le secteur forestier, il faut plutôt aller à la source du problème qui n'est rien d'autre que l'insuffisance de ressource énergétique dans certains coins du pays.

Pour ce faire, nous concluons que la déforestation est à la base du réchauffement climatique. Pour combattre cela, il faudrait améliorer le secteur

énergétique et, si possible, créer des énergies renouvelables telles que la création des zones écologiques protégées, la mise en place d'une centrale de stockage d'énergie solaire pour diminuer le taux de déforestation en République Démocratique du Congo.

Quant au crédit carbone, la République Démocratique du Congo doit affecter une partie du fonds carbone dans la politique de réduction de taux de pauvreté. En d'autres termes, le fonds doit participer au développement durable de l'Etat. Cela permettra à l'Etat congolais d'avoir enfin une politique écologique planifiée.

Le code forestier de la République Démocratique du Congo publié en 2002 est venu apporter un encadrement dans les actions forestières en République Démocratique du Congo en exigeant à chaque exploitant forestier avant de commencer ses activités forestières de présenter un plan d'aménagement forestier qui comporte trois aspects pour une bonne gestion forestière.

Il s'agit des aspects environnemental, économique et social, c'est-à-dire pendant les 25 ans du titre forestier, l'exploitant a l'obligation de répartir ses activités forestières en cinq coups annuels du bois dont les bénéfices seront profitables à l'Etat congolais et aux communautés locales par la création d'un fonds du développement local (FDL).<sup>3</sup> Ceci permet déjà à la RDC de poser le fondement pour l'élaboration d'une bonne politique environnementale qui mettra le pays dans sur le podium des Etats qui militent pour un équilibre climatique planétaire.

En relations internationales, celui qui possède un espace et dispose d'une forte ressource environnementale, a une parcelle de pouvoir qui lui permet de dicter la conduite de la politique internationale. En dépit de tout ce que nous avons évoqué ci-haut, la RDC n'exerce pas son rôle de leader dans le monde et en Afrique en particulier sur les questions environnementales par une manque de politique nationale qui lui empêche d'être le port étendard de la diplomatie verte dans le monde.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la RDC, *Guide opérationnel de suivi de la mise en œuvre des accords de clauses sociales*, Kinshasa, 2017, pp. 4-9.

Selon François Gemenne, l'hypothèse de la mise en œuvre d'une politique nationale environnementale éprouve certaines limites. Pour lui, la destruction de la couche d'ozone ou encore la désertification ramène une mondialisation des problèmes au cours des années 1980 et qui a mis en évidence les limites des politiques nationales, et impose la nécessité de passer à l'échelon supérieur : une gouvernance mondiale de l'environnement, structurée autour du concept de développement durable mis au point en 1986, et dont le sommet de la Terre de Rio a constitué l'apogée.

## **II. DIPLOMATIE ENVIRONNEMENTALE DE LA RDC DANS LA COOPERATION INTERNATIONALE**

La diplomatie environnementale internationale est récente comparée à d'autres, puisqu'elle ne s'officialise qu'au cours des années 1970. Pourtant, elle se démarque très tôt par un dynamisme exemplaire et soutenu au cours du temps.

En 2013, Rakhyun Kim recensait déjà 747 accords multilatéraux sur questions environnementales. A ceux-ci s'ajoutent de nouveaux accords adoptés régulièrement par les Etats, comme la Convention de Minamata sur le mercure de 2013 qui vise à réduire les effets nocifs du mercure, ou l'Accord de Paris de 2015 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui avait pour objectif, entre autres, de limiter les changements climatiques et leurs effets. Portés par ce dynamisme, certains événements de la diplomatie environnementale ont pris une ampleur vertigineuse. Par exemple, 25 903 participants ont pris part à la COP22 de la CCNUCC à Marrakech (Maroc) en décembre 2016. Près d'un quart étaient notamment des observateurs non étatiques.

Mais tout d'abord, qu'est-ce que la diplomatie environnementale ? A priori, la diplomatie environnementale se comprend comme une diplomatie qui traite uniquement de questions d'environnement. En pratique, la diplomatie environnementale côtoie régulièrement beaucoup d'autres thématiques comme les questions commerciales (commerce des espèces protégées par exemple), de propriété intellectuelle (droit des populations

indigènes et locales concernant l'usage des ressources génétiques naturelles), énergétiques (atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre).

La diplomatie environnementale, c'est aussi un moyen de mise en œuvre d'une politique environnementale appliquée sur la scène internationale. Cette diplomatie, elle se fait en deux niveaux : la diplomatie des Etats ; et la diplomatie des acteurs non étatique.

La diplomatie des Etats, c'est une diplomatie traditionnelle qui s'occupe de l'environnement qui va permettre aux hommes politiques, les internationalistes et les juristes internationaux de mettre en œuvre un accord ou encore traité. Il n'y a pas de diplomatie sans normes internationales, tout action diplomatique vise un objectif conventionnel ou encore coopératif. Pour qu'une diplomatie environnementale soit efficace, il faut circonscrire les différents sujets. Pour notre part, nous estimons qu'il y a trois sujets fondamentaux que nous devons comprendre.

Primo, le sujet de la diplomatie environnementale, c'est la coopération, c'est-à-dire, faire participer le plus de nombre des personnes dans des discussions climatiques. Secundo, c'est la gestion des conflits, qui s'occupe des différends actuels ou futurs qui peuvent y avoir lieu à cause de pénurie de ressources environnementales. Tertio, c'est la gestion de risque d'une nouvelle géopolitique, c'est-à-dire régler tout d'abord les problèmes de réfugiés climatiques. Cette question est très capitale et nécessite une attention très particulière des politiques. La course à la survie et à la recherche d'un espace juteux sera à la base de différents conflits.

La diplomatie environnementale consiste à prendre en compte des risques géopolitiques et d'essayer de l'anticiper. Pourquoi devrions-nous anticiper les différents conflits environnementaux en gestation ? Le but principal d'une coopération internationale et d'une négociation internationale, c'est de régler un problème présent et/ou anticiper un problème qui pourrait être source d'un conflit futur.

## **II. 1. De la diplomatie environnementale dans les relations internationales**

Depuis que les Nations Unies ont organisé, en 1972, le premier sommet sur l'environnement, la diplomatie a connu de nombreux échecs, et quelques succès. Sans doute n'a-t-elle jamais été aussi menacée qu'aujourd'hui, alors que la montée des populismes et des nationalismes remet en cause l'idée même de la coopération internationale.

Comme nous l'avons mentionné ci-haut, l'environnement devient pour la première fois un sujet de la politique internationale en 1972 quand les Nations Unies organisent à Stockholm une conférence sur l'environnement. Elle débouche, la même année, sur la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et sur l'énoncé de vingt-six principes qui posent les bases de la coopération internationale en matière d'environnement : soutien aux pays du sud, articulation avec le développement, etc.

Aujourd'hui, la diplomatie environnementale des Etats est très perturbée par la montée du nationalisme et du populisme partout dans le monde. Cette situation menace la capacité d'agir ensemble des Etats et autres acteurs non étatiques. Quel sens donner au concept de « maison commune » que révèle l'étymologie d'écologie, si les politiques replient derrière les frontières nationales ? La sortie des Etats-Unis de l'Accord de Paris, annoncée le 1<sup>er</sup> juin 2017, alors que ce pays est responsable près de 15% des émissions de gaz à effet de serre, comme les politiques de déforestation relancées au Brésil depuis l'élection de Jair Bolsonaro en 2019 à la présidence du pays sont autant de coups portés à la coopération internationale.

Les maigres résultats qu'elle a engrangés jusqu'ici prolongent ce travail de sape. Alors que tous les indicateurs virent au rouge et que les experts alertent sur le temps perdu, la diplomatie environnementale semble atteindre des limites, allant jusqu'à remettre en question le modèle même des négociations : gouvernements et société civile se renvoient volontiers la responsabilité de l'action collective.

## **II. 2. De la Diplomatie environnementale de la RDC**

La RDC se retrouve au cœur des relations internationales environnementales dans un différend qui lui oppose avec la République du Rwanda concernant les gorilles des montagnes, des espèces retrouvées en République Démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda, suite aux multiples rébellions qui s'organisaient au sein du Parc de Virunga en RDC.

Ces primates de l'Est de la RDC ont fui cette région pour trouver refuge au Rwanda et ce dernier bénéficie du dividende touristique apporté par ces espèces venant de la RDC. Suite à une diplomatie environnementale obscure, les deux pays se sont arrangés afin que la République du Rwanda paye une redevance auprès de l'Etat congolais, mais hélas, cette redevance n'arrive pas dans la caisse de l'Etat, car ce sont les individus qui se partagent ces dividendes.

La forêt amazonienne émet aujourd'hui plus de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans une étude publiée dans *Nature Climate Change* par une équipe internationale se penche sur l'Amazonie brésilienne, qui représente 60% de cette forêt primaire. Et le constat est sombre.

Entre 2010 et 2019, cette forêt a perdu de sa biomasse : l'Amazonie brésilienne a ainsi émis environ 18% de plus de carbone qu'elle n'en a absorbé, avec 4,45 milliards de tonnes rejetées, contre 3,78 milliards de tonnes stockées. C'est la première fois qu'on a basculé et que l'Amazonie brésilienne est émettrice.<sup>4</sup>

Avant que les experts se penchent à nouveau sur cette question, sur base de ce rapport, nous pouvons dire que les forêts du bassin du Congo sont passées en première position, car jusque-là, elles étaient encore au second plan.

C'est ici que la diplomatie environnementale de RDC devrait faire une offensive enfin que les forêts du bassin du Congo soit reconnues officiellement comme premier poumon de l'humanité. Une bonne diplomatie

---

<sup>4</sup> Disponible sur <https://www.lededepeche.fr/2021/04/30/la-foret-amazonienne-bresilienne-emet-desormais-plus-de-carbone>.

se repose sur les échanges et les marchandages<sup>5</sup> car toute entente entre les Etats est les résultats des échanges et marchandages.

### **II. 3. De la Diplomatie des acteurs non étatique**

D'autres acteurs émergent, les organisations non gouvernementales se montrent de plus en plus structurées et mondialisées, les peuples indigènes réclament d'être davantage écoutés et pris en compte, les villes et les entités locales, qui s'affirment comme des partenaires essentiels et réclament un siège à la table des négociations. De nouveaux modes d'action catalysent les énergies de la société civile, en particulier sur la question du climat : désobéissance civile, grèves scolaires et les actions en justice ne sont que les parties visibles de mobilisations plus profondes.

L'Europe s'impose comme l'épicentre de ces manifestations contre la pollution atmosphérique ont contraint le gouvernement à prendre des mesures drastiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines depuis la fin des années 2000. Aux Etats-Unis, un sondage d'opinion mené en avril 2019 par la chaîne de télévision CNN révèle que pour une majorité d'électeurs démocrates, la lutte contre le changement climatique doit être le sujet numéro un de leur candidat à l'élection présidentielle de 2020. Et c'était un coup fort des démocrates soutenus par plusieurs mouvements écologistes et l'Union Européenne et qui a permis à Joe Biden d'être élu comme 46<sup>ème</sup> Président des Etats-Unis d'Amérique et il a annoncé déjà le retour des Etats-Unis d'Amérique à l'accord de Paris (COP21). Partout dans le monde, les sondages font apparaître des tendances similaires. Elles restent à confirmer, sachant que moins de 10% des pays signataires de l'Accord de Paris respectent les objectifs auxquels ils se sont engagés.

En RDC, nous pouvons reconnaître la force de la société civile du secteur de l'environnement qui est aujourd'hui une force accompagnatrice des actions gouvernementales dans la vulgarisation et la mise en œuvre des lois de ce secteur. Elle veille aujourd'hui à la protection de l'environnement et à l'application des conventions internationales sur toute l'étendue de la

---

<sup>5</sup> PETER A.T. et GORMAN R.F., *Sur la guerre psychologique et propagande*, Cole Publishing Company, 1991, pp. 190-207.

République. Il y a quelques mouvements d'activisme des jeunes qui naissent en République Démocratique du Congo qui deviennent aussi une force dans la préservation de l'environnement.

### **III. PERSPECTIVES D'UNE NOUVELLE ÈRE GÉOPOLITIQUE ENVIRONNEMENTALE**

Partant du troisième sujet de la diplomatie environnementale qui est la gestion de risque d'une nouvelle géopolitique, il est impérieux d'étudier à fond ce sujet et dégager les pistes de solution. Alors quel est ce risque d'une nouvelle géopolitique en Afrique sub-saharienne ? En effet, ce risque n'est rien d'autre que la pénurie des ressources environnementales en Afrique centrale commençant par la problématique de transfert des eaux de la RDC vers la République du Tchad et la problématique des réfugiés climatiques, le cas des éleveurs Mbororo.

Avant d'aborder le fond de ce sujet concernant le transfert des eaux de la RDC vers le lac Tchad, nous allons donner la situation géographique du Lac Tchad.

Le Lac Tchad est limitrophe avec 4 pays africains dont le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Nigéria pour lesquels, il fournit à plus de 20 millions de riverains des ressources en eau pour leurs besoins divers ainsi que des ressources halieutiques pour leur alimentation.

Aujourd'hui, le lac Tchad couvre moins de 10% de la surface qu'il occupait au début des années 1960, et ce, à cause notamment d'une mauvaise gestion des ressources hydriques et des déficits pluviométriques des décennies passées dont les effets combinés ont fini par provoquer de sérieuses sécheresses aggravées par le déboisement sauvage.

Cette perte par le Lac Tchad de plus de 90% de sa superficie constitue une véritable catastrophe écologique due à l'utilisation abusive et irrationnelle de ses eaux douces par les populations riveraines sans que les gouvernements des 4 pays limitrophes ne fédèrent leurs stratégies pour endiguer ce phénomène prévisible.

La surexploitation de ressources hydriques du lac Tchad est essentiellement due à la satisfaction des besoins en eau pour l'irrigation des terres agricoles de ce bassin lacustre.

Par ailleurs, les pratiques non écologiques d'une pêche irresponsable ont dévasté les ressources halieutiques et ont globalement contribué à la destruction quasi irréversible de l'ensemble des écosystèmes aquatiques. La responsabilité de ce désastre écologique incombe aux gouvernants des pays limitrophes qui n'ont pas imposé les pratiques d'une bonne gouvernance environnementale et de gestion rationnelle des ressources naturelles dans l'encadrement des activités humaines autour du Lac Tchad.

L'explosion démographique ainsi que les importantes évaporations surtout en période sèche sont également des facteurs déterminants dans la perte des eaux de ce lac intérieur déjà soumis à une pression anthropique intense et avide d'eau.<sup>6</sup>

Il existe au moins 2 projets de transfert d'une partie des eaux de l'Oubangi, important affluent du fleuve Congo, pour le renflouement du lac Tchad en vue de compenser son déficit en eau.

Evidemment, tout projet de ce genre requiert impérativement pour leurs mises en œuvre, l'accord de la République Démocratique du Congo, étant donné que le fleuve Congo prend sa source dans ce pays et qu'en plus, son embouchure se situe à la côte atlantique du côté congolais.

Cependant, selon les informations en notre possession, contrairement à la République du Congo (Brazzaville) qui a déjà donné son accord pour un de ces projets, le gouvernement de la RDC ne s'est jamais prononcé officiellement pour autoriser le transfert des eaux de l'Ubangi pour renflouer le lac Tchad. La RDC aurait cependant adhéré à l'un de ces projets en tant que simple observatrice.

---

<sup>6</sup> Disponible sur <https://aeco-rdc.net/2014/05/05/reflexion-le-07-mai-2014-autour-de-la-problematique-relative-au-transferelement-des-eaux-du-fleuve-congo-ou-de-ses-affluents-pour-le-renflouement-du-lac-tchad/>

Du côté des pays limitrophe, sous l'impulsion politique et financière du Nigéria, il a été créé la Commission du Bassin du Lac Tchad à laquelle font également partie la RCA, le Niger, le Tchad et le Cameroun pour une gestion commune de ce lac intérieur peu profond, véritable épine dorsale des économies des régions riveraines. Il semblerait que depuis un certain temps, cette organisation sous-régionale s'attèle à la réalisation des études de faisabilité de projet de transfert des eaux de l'Oubangi.

Mais paradoxalement, contrairement à la volonté des Etats à rétablir la superficie de ce lac à des proportions antérieures, les populations riveraines du lac Tchad s'opposent farouchement à son renflouement car cette opération leur priverait de précieuses terres fertiles récupérées suite au recul du lac. En effet, tout renflouement entraînera l'engloutissement des terres arables particulièrement fertiles ainsi qu'une réduction importante de leurs espaces de vie et des populations riveraines en pleine croissance démographique.

Il est évident qu'en l'absence de toute politique drastique, cette pression anthropique considérable condamnera le lac Tchad à un assèchement total comme ce fut le cas il y a plus de 200 siècles. Et pourtant, depuis plusieurs années, nous, écologistes avons tiré, à plusieurs reprises, la sonnette d'alarme en dénonçant le laxisme et la passivité des gouvernements des pays riverains qui n'ont pas pu prendre des décisions idoines, courageuses et concertées en vue d'anticiper l'inéluctable épuisement des eaux du lac Tchad, assistant ainsi sans réaction à sa surexploitation, au déboisement des berges et, par conséquent, à la perte de sa superficie.

Bien plus grave, les autorités administratives et politiques des pays riverains ont même poussé bien loin leur irresponsabilité en affectant les espaces rendus par le recul du lac Tchad, d'une part, à l'agriculture intensive nécessitant d'importantes irrigations et, d'autre part, en les lotissant pour satisfaire les besoins en logements de populations locales. Au niveau international, plusieurs réflexions de haut niveau s'accordent sur la nécessité et l'urgence de recourir aux eaux du fleuve Congo comme unique solution

pour endiguer cette catastrophe écologique aux conséquences extrêmement graves.

Du côté de la RDC, depuis quelques années, il s'est engagé un débat peu transparent autour de la problématique relative aux projets de transfert d'eau du fleuve Congo vers le lac Tchad. La démarche de la RDC nous semble peu proactive et mal coordonnée entre le gouvernement et le parlement, et ce, malheureusement sous l'impulsion de la communauté internationale. Cette problématique demeure un conflit latent entre la RDC et la République du Tchad, car en géopolitique la source des différents conflits se repose sur la poursuite d'un espace juté pour la survie.

A part le problème évoqué ci-haut, il y a encore la problématique des réfugiés climatique notamment le cas des éleveurs Mbororo venant de la République Centrafricaine. Poussés par l'austérité des changements climatiques, ces pasteurs émigrent en République Démocratique du Congo vers l'an 2001, ils habitent le nord-est du pays, dans la région de l'Uélé située dans la province Orientale, une zone remarquable par ses savanes boisées caractérisées par l'articulation naturelle des savanes et de la forêt. N'habitant pas déjà un territoire qui est le leur, ça a créé une sorte de conflit entre les communautés locales de la province Orientale et ces éleveurs venant de la République Centrafricaine. N'ayant pas un statut juridique international, ces éleveurs sont à la merci des propriétaires des terres trouvés en RDC et qui créera, dans le futur, un conflit entre la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.

Pour éviter cela, il faut que le gouvernement congolais élabore une politique de gestion communautaire dans la province Orientale afin de permettre à ces éleveurs de s'intégrer rapidement malgré l'absence d'un statut juridique international. Les réfugiés climatiques ont droit à un bon traitement de la part de l'Etat qui les accueille.<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Un organe de l'ONU chargé de la protection des droits humains a rendu une décision historique dans une affaire relative au droit d'asile qui opposé un homme originaire de Kiribati, un Etat archipélagique situé dans l'océan Pacifique et la Nouvelle-Zélande en février 2016 en donnant raison à Ioane Teitiota qui était expulsé en 2015 par le gouvernement néo-zélandais et condamne ce dernier.

## CONCLUSION

Cette étude est partie du constat selon lequel depuis un certain moment, l'environnement est devenu au centre des relations internationales. Plusieurs réunions et conférences s'organisent pour identifier la crise climatique actuelle et trouver une solution pour atténuer les effets des changements climatiques. Ces réunions et conférences se font autour des questions liées à la biodiversité, au climat, aux cycles d'azote et du phosphate, à la déforestation, à l'eau douce, à la couche d'ozone, à la pollution chimique, à l'acidification et aux aérosols.

Les hommes essayent de limiter les dégâts qu'ils ont causés à la nature. C'est qui explique la théorie de l'anthropocène qui veut dire tout simplement que l'homme a modifié les conditions géophysiques de l'environnement et ce dernier devient inadapté à l'évolution de la vie humaine. Certains pensent que l'environnement est détruit par le fait de l'industrialisation : capitalocène qui veut dire que le capitalisme devient la principale source du déséquilibre climatique.

Pour trouver un moyen d'atténuation de ce réchauffement en cours les Etats se sont misent ensemble pour traiter ces questions très cruciales enfin de trouver un consensus beaucoup plus large.

Dans le stade actuel nous ne pouvons pas dire qu'il y aura un retour à la normal, ce que nous pouvons espérer c'est l'atténuation des effets des changements climatiques. Cette atténuation n'est possible que par le respect des engagements prisent par les Etats afin de limiter leurs activités de pollution à la nature.

Parmi les engagements prisent par les Etats pour atténuer les effets climatiques c'est aussi d'apporter une aide financière aux Etats qui regorge une grande masse forestière d'où nous retrouvons les pays de la forêt du Bassin du Congo, principalement la RDC et les neuf pays couverts par la forêt amazonienne principalement le Brésil, pour leur permettre de bien élaborer et mettre en place une politique de conservation et de préservation de l'environnement.

Avoir autant de ressources naturelles est une source des conflits. Pour ce faire, il faut une mise en œuvre d'une diplomatie environnementale de taille pour prévenir les risques des conflits mais aussi être au cœur des discussions internationales sur l'environnement.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTIER J.J., *Les grandes Batailles Navales de la Seconde Guerre Mondiale*, Omnibus, Paris, 2000.

GEMENNE Fr. et RANKOVIC A., *Atlas de l'anthropocène*, Atelier de Cartographie de Science Pô, Paris, 2019.

<https://aeco-rdc.net/2014/05/05/reflexion-le-07-mai-2014-autour-de-la-problematique-relative-au-transferelement-des-eaux-du-fleuve-congo-ou-de-ses-affluents-pour-le-renflouement-du-lac-tchad/>

<https://www.ledepeche.fr/2021/04/30/la-foret-amazonienne-bresilienne-emet-desormais-plus-de-carbone>.

<https://www.ledepeche.fr/2021/04/30/la-foret-amazonienne-bresilienne-emet-desormais-plus-de-carbone>.

LATOUR B., *Face à Goïa*, La Découverte, Paris, 2015.

Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la RDC, *Guide opérationnel de suivi de la mise en œuvre des accords de clauses sociales*, Kinshasa, 2017.

WESSELBAUM D. et AMELIA A., « Gone With the Wind : International Migration », dans *Global and Planetary Change*, Londres, 2019.